

COMMUNICATION
RELATIVE AUX RESULTATS DE LA COMMISSION
D'ATTRIBUTION DE PLACES EN CRÈCHES
SESSION OCTOBRE 2018 - MAIRIE DU 4^E

Conseil d'arrondissement du

La Commission d'attribution des places en crèches s'est réunie le MARDI 9 OCTOBRE 2018 et les places disponibles ont été attribuées tous critères confondus, à savoir :

- domiciliation dans l'arrondissement
- obligation d'activité professionnelle des parents ou situation de recherche active d'emploi
- niveau de ressources
- situation médicale ou sociale spécifique

Pour information, les dossiers sont toujours présentés de façon anonyme.

58 dossiers présentés pour 34 places à attribuer (59 % de satisfaction des demandes)

La commission a donc attribué les places comme suit :

- **5 places sur la section des Grands (nés en 2016) pour 5 demandes**
 - 1 place Crèche Barres
 - 3 places Crèche Blancs Manteaux
 - 1 place Crèche Familiale St Paul

Les places de GRANDS ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 1 600 € et 5 700 € nets mensuels.

➤ **11 places sur la section des Moyens (nés en 2017) pour 7 demandes**

- 1 place Crèche Bassompierre
- 2 places Crèche Charlemagne
- 1 place Crèche Barres
- 3 places Crèche Figuier

Les places de MOYENS ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 570 € et 7 600 €

➤ **18 places sur la section des Bébéés (nés en 2018) pour 46 demandes**

- 2 places Crèche Bassompierre
- 1 place Crèche Barres
- 3 places Crèche Blancs-Manteaux
- 3 places Crèche Charlemagne
- 6 places Crèche Moussy
- 2 places Crèche Familiale St Paul
- 1 place Crèche Figuier

Les places de BEBES ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 700 € et 10 280 €.

1 place a été attribuée en journées continues à la Halte-garderie de l'Hôtel de Ville.

Toutes les familles sont informées par courrier du résultat de la commission, qu'il soit positif ou négatif.

Les familles qui ont renvoyé le coupon de maintien en liste d'attente verront leur dossier maintenu et représenté lors des commissions suivantes.